

Soirée d'échanges avec les parents de 6^e

Vos questions/nos réponses

La difficulté scolaire

Question :

« Quand parle-t-on de la difficulté scolaire ? ».

Réponse :

« Le début d'année : période d'évaluation qui permet de repérer la difficulté. Les professeurs rencontreront les parents concernés.

La difficulté d'apprentissage est « normale ». « Tous les élèves sont en capacité d'apprendre ». « Des outils vont donc être mis en place pour faciliter ces apprentissages : L'aide personnalisée (AP).

Si les difficultés persistent, un examen plus approfondi sera nécessaire pour mieux adapter l'aide ; l'infirmière, le médecin scolaire, l'assistante sociale de l'établissement et la conseillère d'orientation psychologue, peuvent voir l'élève pour compléter l'évaluation.

Les rythmes

Question :

Quel est le temps d'adaptation pour un élève ?

Réponse :

Cela dépend des enfants. Il y a un réel temps d'adaptation à la 6^e. Le premier trimestre est long. Les vacances de Toussaint ont été rallongées pour respecter le rythme de l'enfant. L'organisation personnelle pour les devoirs est à assimiler. Le rythme du sommeil et de l'alimentation est à respecter.

Question :

« Depuis son entrée au collège mon fils ne veut plus déjeuner ».

Réponse :

« Le petit déjeuner reste « un repas » important. Il devrait être inscrit dans le rythme de la journée. A l'entrée dans l'adolescence, il reste important de maintenir des règles alimentaires.

Les matinées pour certains élèves sont longues. Certains sont debout à 6 heures du matin.

Eventuellement un simple morceau de pain (prévu par les parents) peut être pris au moment de la récréation de 10 heures.

Question :

« Quel temps à consacrer aux devoirs ? »

Réponse :

« Cela demande une organisation. » « Cela concerne l'apprentissage de l'autonomie »

« Un élève doit prendre l'habitude de consacrer une heure en moyenne tous les soirs. Cette heure doit être inscrite dans la journée et doit se ritualiser ». « C'est un rythme, des habitudes à prendre » De bonnes habitudes prises dès la 6^e devraient être acquises en 4^e » « il est souhaitable de rester vigilant quant à cette régularité sans mettre la pression. »

Question :

« Est-ce que les élèves peuvent accéder à un temps d'étude entre midi et deux » ?

Réponse :

« Il y a le pour et le contre. Les temps de récréation dont ceux du « midi-deux » restent un moment de détente. Il est aussi important de laisser de la place au jeu et à la détente ».

Cependant, une salle surveillée est ouverte tous les jours de 13h à 14h pour les élèves volontaires.

Un constat d'un parent :

« Mon enfant dit s'ennuyer en récréation ».

Réponse :

En plus des activités extérieures, peuvent être proposées celle du **CDI (Centre de Documentation et d'Information)**. « Le CDI c'est un lieu magique pour lire », c'est est un lieu ouvert à tous les élèves et il peut être utilisé pendant ces temps du midi deux. Egalement sur des temps d'étude. On peut y emprunter gratuitement des livres. Voir le règlement du CDI distribué à tous les élèves.

Le foyer, les clubs, l'association sportive, fonctionnent aussi de 13h à 14h.

Rythme et sommeil :

« Le sommeil reste capital ». « Les heures de coucher, même le weekend, doivent être régulières. « Un ado devrait pouvoir dormir au moins 9 à 10 heures par nuit. S'il a du mal à se coucher, il peut malgré tout s'allonger et se reposer.

Une activité devant un écran, avant de s'endormir, entraîne un sommeil de mauvaise qualité. Les écrans dans la chambre sont déconseillés.

Les traitements médicaux

Question :

« Mon fils a un traitement médical. Comment cela s'organise ? »

Réponse :

« Les élèves ne doivent pas avoir de médicaments sur eux. S'il y a une ordonnance, celle-ci doit être transmise à l'infirmier accompagnée d'un mot autorisant une personne à donner le traitement. En l'absence de l'infirmière, c'est la vie scolaire qui relaiera la situation.

« La ventoline » est le seul médicament que l'élève est autorisé à avoir sur lui ».

Question :

« Si ma fille est absente et qu'elle ne rattrape pas les cours ? »

Réponse :

Elle doit se responsabiliser et récupérer les cours avec l'aide d'un camarade. Lorsque les absences sont longues la situation peut être relayée par la vie scolaire via une amie, une voisine.

Lorsque des absences sont longues (3 semaines, 1 mois et plus,) des solutions à domicile peuvent être mises en place. Un protocole d'intervention est alors établi.

Question :

Et pour les absences régulières (pour raison médicale par exemple) ?

Réponse :

Lorsque l'enfant est autorisé par ses parents la responsabilité de ces derniers est engagée. Il est possible de faire un courrier pour une planification des rendez-vous à l'extérieur à l'année.

Pronote

Tout dysfonctionnement, incohérence sur Pronote doit être signalé à la direction.

La vie scolaire

Question :

Jusqu'où va l'autorité d'un chef d'établissement ?

Réponse :

Cette autorité s'applique jusqu'aux abords de l'établissement.

Question :

« Ma fille vient à pied au collège et son cartable est très lourd. Elle se plaint déjà de mal au dos. Par contre on demande à ce que le casier soit vidé chaque soir ».

Réponse :

Une des solutions est l'utilisation du casier.

« Les casiers sont surtout réservés pour les ½ pensionnaires. Pour d'autres, s'il en reste. « Lorsque l'on demande à un élève de vider son casier c'est avant tout enlever ce qui pourrait être de l'alimentaire, la tenue de sport à laver.... »

Question :

« Peut-on utiliser les casiers à l'interclasse ?

Réponse :

Non

Question :

Les 6^e peuvent être gênés par le comportement des plus grands ; comment réagir ?

Réponse :

Se rapprocher des adultes du collège, de la vie scolaire. Les réponses seront rapidement apportées par l'équipe.

Le self

Question :

« Comment cela se passe pour les enfants qui ont une activité sportive entre midi et deux ? »

Réponse :

Les élèves qui ont cours à 13 heures restent prioritaires au self.

Question :

« Comment l'enfant sait-il qu'il est prioritaire ? »

Réponse :

L'enfant le sait puisqu'il connaît son emploi du temps. Il doit se caler dans ce rythme-là. Par ailleurs les assistants d'éducation appellent les classes à l'aide d'un mégaphone.

Question :

Où la cuisine est-elle réparée ?

Réponse :

Les repas sont confectionnés au sein du collège. Les menus sont élaborés par une diététicienne et sont également supervisés par le Conseil Général.

Les menus sont consultables sur le site du collège.

La prochaine rencontre : l'adolescence.